

CONVENTION PLURIANNUELLE

- **Entre l'Association Nationale des Amis de Jean Moulin, d'une part,**
et
- **L'Union Nationale des Déportés et Internés de la Résistance et Familles**
et
- **La Ville de Rueil-Malmaison, d'autre part,**

Préambule :

- L'Association Nationale des Amis de Jean Moulin, créée le 5 Mars 1974 à Bordeaux, à l'initiative de Jacques Chaban Delmas, Compagnon de la Libération, ancien Premier Ministre, a pour but d'honorer et de faire vivre la mémoire de Jean Moulin et de préserver et servir l'idéal de la Résistance.
- L'Union Nationale des Déportés et Internés de la Résistance et Familles est née de la fusion en 2018 de la FNDIR (créée en 1945) et de l'UNADIF (créée en 1950), toutes deux reconnues d'utilité publique. Elle a pour but de rassembler, au sein d'une même entité mémorielle forte, active, représentative, les déportés, les internés, leurs familles, et toute personne partageant les idéaux de la Résistance ou professant un attachement actif à la mémoire de la Déportation.
- La Ville de Rueil-Malmaison dont le Maire a été, de 1971 à 2004, Jacques Baumel, Compagnon de la Libération, ancien ministre, porte une attention particulière à la transmission de la mémoire et des valeurs de la Résistance et de la Déportation aux jeunes générations.

Prenant acte de cette communauté d'objectifs et des complémentarités possibles, les responsables des trois parties prenantes ont décidé d'officialiser, à travers une convention, les actions communes déjà développées depuis plusieurs années et de donner un cadre commun à de futurs partenariats.

CONVENTION

Article 1 :

L'Association Nationale des Amis de Jean Moulin (ANAJM) organise, chaque année, avec le concours du Ministère des Armées et de la Ville de Bordeaux, une cérémonie d'hommage à Jean Moulin. Celle-ci a lieu, chaque année, le 17 Juin au Panthéon à Paris.

Cette manifestation est historiquement ouverte aux lauréats du Concours National de la Résistance et de la Déportation de Gironde et aux invités de l'ANAJM et du Ministère des Armées.

Article 2 :

Sachant que l'UNADIF-FNDIR et la ville de Rueil-Malmaison font régulièrement partie, depuis 2018, des invités à la cérémonie du 17 juin, l'Association Nationale des Amis de Jean Moulin propose de pérenniser l'accès de cette cérémonie aux partenaires pré-cités.

En retour, l'UNADIF-FNDIR et la Ville de Rueil-Malmaison adhéreront à l'ANAJM avec un statut de partenaire et encourageront les adhésions individuelles à l'ANAJM.

L'UNADIF-FNDIR participera à la cérémonie d'hommage au Panthéon avec une délégation du Bureau national et des unions départementales d'Ile de France avec leurs drapeaux.

La Ville de Rueil-Malmaison participera à la cérémonie d'hommage au Panthéon avec une classe de collégiens, une délégation du Conseil Municipal des Jeunes et des représentants du Comité d'Entente « Anciens Combattants et Mémoire » avec leurs drapeaux.

Les deux partenaires devront se conformer aux formalités d'accès à la cérémonie édictées par le Ministère des Armées.

Article 3 :

L'objectif premier des actions communes envisagées par les trois partenaires sera clairement orienté sur la formation civique des jeunes et leur participation aux cérémonies patriotiques.

Ces premières actions communes, qui visent à renforcer l'audience et l'éclat de la cérémonie nationale d'hommage à Jean Moulin, pourront être suivies d'autres initiatives relatives à la mémoire de la Résistance et de la Déportation, qui apparaîtront dans les activités des trois signataires.

Article 4 :

La présente convention est reconduite tacitement chaque année. Il est convenu qu'à l'issue de chaque année civile, les parties concernées établiront un bilan de ce partenariat et pourront décider de le renouveler, de l'adapter ou d'y mettre fin.

Fait à , le

Pour l'UNADIF-FNDIR
Le Président

Pour L'Association des Amis de J.Moulin
Le Président

Pour la Ville de Rueil-Malmaison
Le Maire